

**GROUPE SFCMC**  
**SOCIÉTÉ FERMIÈRE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES**

1 casino, 3 hôtels avec plage, 7 restaurants

Le Conseil d'Administration, réuni le 28 juin 2023, a arrêté les comptes semestriels du Groupe qui se présentent ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2021/2022	1 <sup>er</sup> semestre 2022/2023	Variation en M€
Chiffre d'affaires (1)	42,9	48,7	5,8
Chiffre d'affaires net de prélèvement	37,0	41,7	4,6
Excédent Brut d'Exploitation	3,4	3,2	-0,2
Résultat opérationnel courant	-3,4	-4,0	-0,6
Résultat net part du Groupe	-1,4	-14,7	-13,3
Marge brute d'autofinancement(2)	0,1	1,9	1,8

(1) Le chiffre d'affaires représente les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux qui sont déduits pour la détermination du chiffre d'affaires net.

(2) Après coût de l'endettement financier net et impôt

## FAITS MAJEURS DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023

### ✧ Renouvellement des concessions de casinos

Le 13 juillet 2022, la Ville de Cannes a octroyé la concession du casino Croisette à une nouvelle société du groupe (Société d'Exploitation des Jeux et Loisirs du Croisette) pour une période de 12 ans, à compter du 1er novembre 2022. Au 31/10/ 2022 le Groupe avait ainsi constaté un nouveau droit d'utilisation pour une valeur de 11,5 M€.

### ✧ Remboursement PGE

Le Groupe, dans le cadre de l'épidémie de Covid, et pour permettre le financement à court terme de la société et ses filiales, avait obtenu lors des deux exercices précédents trois prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un total de 50 M€:

- Un premier prêt à hauteur de 20 M€ obtenu le 15 septembre 2020, pour lequel un échéancier a été obtenu jusqu'en septembre 2026 ;
- Un deuxième prêt à hauteur de 10 M€ obtenu le 15 décembre 2020, et pour lequel aucun échéancier de remboursement n'a été conclu ;
- Un troisième prêt à hauteur de 20 M€ obtenu le 25 juin 2021, et pour lequel un étalement du remboursement a été obtenu jusqu'en juin 2027.

Ainsi, compte tenu de sa trésorerie disponible et des étalements obtenus de 2,5 M€ lors du premier semestre, la somme des PGE à rembourser au 30 avril 2023 s'élève à 37,5 M€.

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires net de prélèvements du Groupe au 30 avril 2023 s'établit à 41,7 M€ contre 37,0 M€ sur l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hébergement enregistre une progression de 14,0% par rapport au premier semestre 2022 avec un taux d'occupation en évolution de 0,8 points (51,2% contre 50,4% en 2022) et des recettes moyennes par chambre en baisse de 56,6 euros (464,7€ contre 521,3€ en 2022). Si les hôtels cannois ont enregistré une évolution significative par rapport au premier semestre 2022 (+ 26,8% sur le Majestic et +53,1% sur le Gray d'Albion), l'hôtel situé à Saint Barthélémy a, pour sa seconde année d'exploitation, enregistré une forte baisse (-14,3%).

Le chiffre d'affaires nourriture et boissons augmente de 15,8% (11,0 M€ contre 9,5 M€ en 2022) avec une évolution des nombres de couverts de 3,4 % (75 788 couverts en 2023 contre 73 269 en 2022).

Le produit brut des jeux augmente de 15,0% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2022 et les entrées enregistrent une évolution de 23% (168 482 en 2023 contre 136 959 en 2022).

Les charges d'exploitation sont difficilement comparables avec l'exercice N-1 en raison de :

- la gestion très restrictive des charges au premier semestre 2022 dans un contexte de crise « post Covid » en l'absence de visibilité sur le semestre à venir ;
- l'inflation ou l'augmentation sur certaines charges d'exploitation.

L'excédent brut d'exploitation est de +3,3 M€ contre +3,4 M€ sur la période précédente.

Le résultat opérationnel fait apparaître une provision pour dépréciation d'actif de 11,7 M€ sur l'hôtel situé à Saint-Barthélemy. Le premier exercice d'exploitation dans des conditions normales (2021-2022) avait permis d'atteindre un excédent brut d'exploitation positif conformément aux attentes de la direction ; la performance dégradée du second exercice nous a conduit à réexaminer et à décaler les perspectives de résultats compte tenu des indices de pertes de valeurs constatés. La dépréciation reflète ainsi l'écart entre la valeur économique obtenue par le biais des flux de trésorerie futurs sur la base des perspectives actuelles, et la valeur comptable des actifs dans les comptes consolidés (avec l'application de la norme IFRS 16).

Dans ces conditions, le résultat net part du Groupe est de -14,7 M€ contre -1,4 M€ sur la période précédente.

## ENDETTEMENT

La trésorerie nette du Groupe SFCMC au 30 avril 2023 s'élève à +55,2 M€ contre +59,7 M€ au 31 octobre 2022.



## **PERSPECTIVES**

Les mois de mai et juin 2023 ont été marqués par une activité soutenue notamment grâce au Festival du Film de Cannes et au Cannes Lions. Nous envisageons une saison estivale sous des perspectives favorables.

## **CONVENTION AVEC FHC**

Le conseil d'administration a par ailleurs autorisé la conclusion d'une convention à intervenir entre FHC, filiale de Fimalac, et la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (la « Société »), prévoyant le rachat par celle-ci de 10% de son propre capital pour un prix de 1.400€ par action.

Ce prix correspond à une décote comprise entre -11,6% et -17,2% par rapport aux référentiels de cours de bourse usuels (dernier cours, VWAP 1 mois, 3 mois et 6 mois) et a fait l'objet d'un avis rendu par Lazard Frères sur le caractère équitable d'un point de vue financier pour la Société.

L'acquisition de ces titres interviendrait en exécution d'un programme de rachat qui sera soumis à une assemblée générale des actionnaires devant se tenir dans le courant du second semestre 2023.

Cette autorisation met la Société en capacité de conclure l'acquisition de ces titres dès lors que les négociations avec Fimalac annoncées le 11 avril dernier, relatives au rachat, par la Société de Participations Deauvillaise, de la participation du groupe Fimalac dans Groupe Lucien Barrière, auront abouti.